

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

11 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 11 octobre 2017 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DE REU, Maire de la commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 19 septembre 2017 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Bernard DE REU, Bernard DENNE, Pascale TARD, Patricia COPIN, Lucie LETURGEZ, Freddy LEFEBVRE, Julien MAHIEU conseillers municipaux.
Le cabinet Verdi et Monsieur Jean-Mari GAINCHE

Etaient excusés : Monsieur Alain CHAUSSOY, et Monsieur Philippe LOURDEL

Etaient non excusés : Madame Alexandra HERMANT, Madame Christine CAMPAGNE et Madame Elisabeth CAPRON

Monsieur Philippe LOURDEL donne pouvoir à Madame Pascale TARD
Monsieur Alain CHAUSSOY donne pouvoir à Monsieur Bernard DENNE

Madame Pascale TARD est élue secrétaire de séance.

I. Présentation et débat sur les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PPAD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Sud-Artois

Ce PPAD (Projet d'Aménagement et de développement Durable) englobera les 64 communes du territoire. Il a été élaboré par des comités de pilotage.

- Conférence des maires
- Agriculteurs
- Consultation de la population

Les débats à partir des enjeux du territoires au sein des conseils municipaux et en conseil communautaire aboutira à une délibération.

Après avoir présenté les acteurs et les objectifs du PPAD, le cabinet Verdi énumère les enjeux pour le territoire :

- Assurer le renforcement des équipements du Sud-Artois
- Renforcer le dynamisme économique du Sud-Artois
- Valoriser le potentiel touristique du Sud-Artois
- Soutenir les nouvelles pratiques de déplacements alternatifs et « bas carbone »
- Renforcer le pôle gare d'Achiet le Grand
- Faire du numérique un outil stratégique de développement au service de la proximité sur le Sud-Artois
- Protéger le patrimoine naturel et bâti du Sud-Artois
- Gérer la ressource en eau de façon économe et durable sur le Sud-Artois
- Réduire la vulnérabilité du Sud-Artois face aux risques et nuisances
- Poursuivre les actions engagées en faveur de l'innovation énergétique du Sud-Artois
- Préserver l'agriculture sur le Sud-Artois
- Permettre la diversification de l'activité agricole sur le Sud-Artois
- Ambitionner une agriculture durable

Madame Pascale TARD s'interroge sur la gestion économe du foncier en terme de densité (16 logements/hectare)

La densité s'appliquera dans les lotissements, dans des opérations de plus de 5000m2.

Les réunions publiques seront organisées en février 2018.

Le PLUI sera effectif au 1^{er} janvier 2020.

X : Divers

RIFSEEP Madame Patricia COPIN souhaite revenir sur la délibération concernant l'octroi du RIFSEEP aux agents communaux.
Monsieur Bernard DE REU approfondira cette question lors du prochain conseil municipal, et réexpliquera cette délibération.

Mme PARMENTIER Madame Patricia COPIN demande pourquoi les congés payés de Mme Laurence Parmentier ne sont pas encore réglés.
Monsieur le Maire signale que le nécessaire a été fait mais que la trésorerie de Bapaume a exigé entre temps une délibération du Conseil Municipal.
Cette délibération sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

Existence chemin Monsieur Julien MAHIEU demande à Monsieur le Maire de se renseigner sur l'existence d'un chemin qui mène au champ de Mme POTIER.
Si ce chemin apparait au cadastre, monsieur le Maire propose de demander un devis de bornage à un géomètre qu'il soumettra à la prochaine réunion..

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

M. DE REU Bernard

M. DENNE Bernard

Mme TARD Pascale

M. Julien MAHIEU

Mme COPIN Patricia

Mme LETURGEZ Lucie

M. Freddy LEFEBVRE